

FICHE DE PROCÉDURE ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Contexte :

En tant qu'organisme de formation certifié, Fréquence écoles se doit d'adapter les conditions d'accueil afin de permettre à toute personne de participer pleinement à la formation dispensée, quel que soit son handicap.

Référente handicap :

Margot Sarret est la référente handicap de Fréquence écoles. Elle est chargée de veiller au développement et à la coordination des mesures d'accueil des personnes en situation de handicap. En cas d'absence de Margot Sarret, le référent formation Michel Robiche doit être contacté, ou à défaut, Dorie Bruyas, directrice.

Information :

Une information sur l'accessibilité est inscrite sur les supports de communication de Fréquence écoles. Ils renseignent sur :

- Les coordonnées de la référente handicap
- Un formulaire de contact et d'expression des besoins

Formulaire :

Un formulaire permet de diagnostiquer les besoins de la personne en situation de handicap. Il est traité d'un délai de 72h ouvrées maximum.

Prise de contact et analyse du besoin :

Dès la prise de contact, la personne est rappelée afin de vérifier que l'ensemble des besoins ont été exprimés : accessibilité physique, cognitive, sensorielle, etc.

Adaptation des conditions d'accueil :

- Accessibilité du bâtiment : les salles choisies pour les formations sont systématiquement accessibles aux personnes à mobilité réduite. Toutefois, une vérification et une information des gestionnaires de la salle sera systématiquement effectuée lorsqu'une personne à mobilité réduite sera inscrite.
- Accessibilité sensorielle : lorsque la personne sera mal-voyante ou mal-entendante, il sera proposé des modalités pratiques adaptées :
 - o Mal-voyants : mise à disposition de l'ensemble de la formation en version numérique lisible par une synthèse vocale, à défaut, impression spécifique en braille.
 - o Mal-entendants : il sera demandé à la personne si elle souhaite avoir recours à un appareillage spécifique avec micro ou nécessite une articulation pour une lecture labiale. Une sollicitation de personnes ressources pourra être demandée par la personne avec accompagnement de Fréquence écoles.

Adaptation de la formation :

En cas de handicap cognitif, une adaptation des supports pourra être effectuée. Il sera proposé un entretien préalable afin de s'assurer que l'ensemble des éléments communiqués pourront être compris par le bénéficiaire. Il pourra être proposé un complément individualisé : préparation en amont, en cours ou après la formation.

Ressources mobilisables :

- SiteAgefiph : <https://www.agefiph.fr/acteur-de-la-formation>
- Aide à l'évaluation des besoins
<https://www.agefiph.fr/sites/default/files/medias/fichiers/2021-12/Evaluation%20des%20besoins%20des%20apprenants%20en%20situation%20de%20handicap%20AGEFIPH%204%20oct%202021%201.xlsx>
- Offre de service et aides financières de l'AGEFIPH
<https://www.agefiph.fr/sites/default/files/medias/fichiers/2022-02/Metodia%20Mars%202022.pdf>
- Guide de l'adaptation des formations :
https://www.agefiph.fr/sites/default/files/medias/fichiers/2021-12/Metodia%20Novembre%202021%20fiche%20ASF_0.pdf
- Ressources handicap formation : <https://www.agefiph.fr/ressources-handicap-formation>
- Coordonnées AGEFIPH : [0 800 11 10 09](tel:0800111009)

Rhône-Alpes



Parc D'Affaires De Saint-Hubert
33 Rue Saint Théobald
38080 L ISLE D ABEAU



Contactez nous au 0800 11 10 09 de 9h à 12h et de 14h à 17h du lundi au vendredi.

Liste des partenaires

Site FIPHP

<http://www.fiphfp.fr/Le-FIPHP/En-region/Le-FIPHP-dans-votre-region/Auvergne-Rhone-Alpes>

Annuaire : <http://www.fiphfp.fr/Au-service-des-personnes/Contacts-utiles/Annuaire>